

Communiqué de Presse d'Ibuka France

Publié le 2 mars 2026 sur le site d'Ibuka France

Claude Muhayimana condamné en appel à 14 ans de réclusion criminelle pour complicité de génocide



La Cour d'assises d'appel de Paris a confirmé, **vendredi 27 février 2026**, la condamnation de Claude Muhayimana à quatorze ans de réclusion criminelle pour complicité de génocide et de crimes contre l'humanité commis lors du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994.

Ancien chauffeur d'une Guest House à Kibuye, dans l'ouest du Rwanda, Claude Muhayimana a été reconnu coupable d'avoir transporté des miliciens Interahamwe sur différents lieux de massacres entre avril et juin 1994. Ces transports ont contribué à la poursuite des attaques contre des civils tutsi dans la région de Kibuye et les collines environnantes, où des dizaines de milliers de personnes ont été assassinées. Âgé aujourd'hui de 65 ans, le Franco-Rwandais avait déjà été condamné à la même peine en première instance le 16 décembre 2021.

Installé en France depuis 2001 et naturalisé en 2010, Claude Muhayimana exerçait comme agent municipal à la ville de Rouen, où il a été maintenu dans ses fonctions après sa condamnation en première instance. Cette situation interroge sur les conditions dans lesquelles des

personnes soupçonnées, puis reconnues coupables de participation au génocide contre les Tutsi, ont pu s'installer durablement sur le territoire national et accéder à la nationalité française.

Pour Ibuka France, la confirmation de cette condamnation constitue une nouvelle étape importante dans la lutte contre l'impunité des responsables du génocide contre les Tutsi qui vivent hors du Rwanda. Elle rappelle également le rôle essentiel des survivants et des témoins, dont la parole demeure déterminante pour l'établissement de la vérité judiciaire, plus de trente ans après les faits.

Ibuka France souligne toutefois la lenteur des procédures et l'ampleur du travail restant à accomplir. De nombreux présumés génocidaires vivent encore en Europe, et en particulier en France, sans avoir été jugés.

L'association appelle au renforcement des moyens humains et financiers consacrés aux enquêtes et aux poursuites, ainsi qu'à une vigilance accrue des autorités afin d'éviter que des personnes impliquées dans le génocide contre les Tutsi puissent bénéficier d'une installation durable et d'une intégration administrative sur le territoire français sans que leur passé n'ait été pleinement établi.

Contact presse : contact@ibuka-france.org